

N° 2024 /060

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **4 AVRIL** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Hubert MARCHAIS représenté par Bernard RIO
Nathalie JOUINEAU représentée par Catherine GAUTIER
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
VOTANTS : 29

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Ajustement de l'AP 202201 « Construction d'un nouveau groupe scolaire » et ouverture des crédits de paiement au titre de l'exercice 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-3 et R2311-9,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022/017 du 10 février 2022 autorisant le programme « Construction d'un nouveau groupe scolaire » pour un montant total de 10 660 851 € et ouvrant les crédits de paiement 2022 pour un montant total de 236 000 €,

Vu la délibération n°2023/069 du 15 février 2023 approuvant l'ajustement de l'autorisation de programme pour un montant de 11 902 009,63 € et ouvrant les crédits de paiements 2023 pour un montant de 3 074 735 €,

Considérant la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme,

Considérant la nécessité de procéder au vote des crédits de paiement 2024,

Considérant que les crédits de paiement et les ressources envisagées doivent être inscrites au budget 2024 sur l'opération concernée n°202201 conformément au plan de financement annexé,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 26 mars 2024,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE l'ajustement de l'autorisation de programme pour un montant total de 12 707 596,73€, soit une réévaluation révisée de 805 587,10 €.

APPROUVE l'inscription au budget primitif 2024 des crédits de paiement et des ressources envisagées de l'opération d'équipement 202201 comme suit :

Le montant des crédits de paiement s'élève à 5 550 145,27 € :

- Etudes (compte 20) 658 525,14 €
- Travaux (compte 23) 4 891 621,00 €

Les ressources envisagées en 2024 s'élèvent à 4 037 664,16 € :

- Fonds Val d'Oise Territoires – volet 1 1 187 500,00 €
- Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) 203 125,00 €
- FCTVA (taux 16,404%) 112 039,16 €
- Cession de foncier 2 220 000,00 €
- Subvention d'investissement – PUP 315 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 4 avril 2024



La secrétaire de séance,

D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

**AP/CP 202201 "Construction d'un nouveau groupe scolaire"
Plan de financement**

Initial	10 660 851,00 €
Révision 2023	1 241 158,63 €
Révision 2024	805 587,10 €
MONTANT DE L'AP	

Total cumulé 12 707 596,73 €

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DÉPENSES						
Crédits de paiement	190 980,43 €	652 927,02 €	5 550 145,27 €	6 313 544,01 €		12 707 596,73 €

TOTAL 12 707 596,73 €

RECETTES						
FACTVA (taux 16,404 %)		26 395,42 €	112 039,16 €	910 445,83 €	1 035 673,76 €	2 084 554,17 €
État - DSIL	150 000,00 €		203 125,00 €	146 875,00 €		500 000,00 €
PUP		245 000,00 €	315 000,00 €	140 000,00 €		700 000,00 €
Département Val d'Oise			1 187 500,00 €	712 500,00 €		1 900 000,00 €
Département Val d'Oise (ARCC VOIRIE)				120 000,00 €		120 000,00 €
Vente de foncier			2 220 000,00 €	4 200 000,00 €		6 420 000,00 €
SDEVO				50 000,00 €		50 000,00 €
Autofinancement						933 042,00 €
TOTAL						12 707 596,73 €